

ASSURANCE QUALITÉ

MISE EN SERVICE



TYPE PROJET	IMPACT	QUAND	ASSURANCE QUALITÉ lors de la mise en service des systèmes électromécanique				RESPONSABILITÉ		PHASE d'implication de l'agent de mise en service lors de réalisation d'un projet									
			MISE EN ROUTE (SERVICE)	MISE EN SERVICE			CONSULTANT PRINCIPAL	AGENT INDEPENDANT	CONCEPTION	PLAN ET DEVIS			CONSTRUCTION			EXPLOITATION		TÉLÉGESTION
				DE BASE (DÉCRET 1235-87)	NIVEAU 1 "SIMPLIFIÉE"	NIVEAU 2				NIVEAU 3 "AMÉLIORÉE"	25%	60%	90%	SURVEILLANCE DE BASE	MISE EN SERVICE	FORMATION THÉORIQUE PAR AGENT	SUIVI	
														1 AN	2 ANS			
OPÉRATION ENTRETIEN MODIFICATION	MINEUR - MOYEN	Modification au système existant et ajout composante terminale.	✓				✓				✓	✓						
	MAJEUR	Remplacement et ajout système mécanique.	✓	✓			✓				✓	✓	✓	✓				
RÉNOVATION	MINEUR - MOYEN	Modification au système existant et ajout composante terminale.	✓	✓			✓				✓	✓	✓					
	MAJEUR	Remplacement et ajout système mécanique.	✓		✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			
NOUVELLE CONSTRUCTION	MAJEUR	Tout	✓			✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓		

NOTES:

- Les standards de références à utiliser lors des mises en marche sont ceux prescrits par les organismes reconnus comme l'ASHRAE, BOMA, BCA, etc.
- Se référer au guide de qualité lors de la mise en marche pour les tâches et livrables à exécuter.
- Les services exigés sont un minimum requis.

DÉFINITION:

MISE EN ROUTE (SERVICE) DE BASE : Surveillance des **essais statiques** de fonctionnement des systèmes à l'aide des rapports demandés dans la fiche de mise en route (service) et selon le décret 1235-87.

MISE EN SERVICE - NIVEAU 1 (SIMPLIFIÉE) : Surveillance des essais de fonctionnement à l'aide de **protocoles simplifiés d'essais dynamiques** préétablis par l'agent.

MISE EN SERVICE - NIVEAUX 2 ET 3 : Surveillance des essais de fonctionnement à l'aide de **protocoles** de vérification **détaillés** d'essais **dynamiques** préétablis par l'agent impliqué tout au long du processus de projet.